



40^{ème} Rallye de la Lys - Ville de Saint-Venant

Règlement Particulier Sportif Moderne

19, 20 et 21 Avril 2024

www.rallyedelalys.com



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE NATIONAL PEA

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 40^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standards.

Recommandation à Mesdames et Messieurs les concurrents

Grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le Rallye de la Lys et de la ville de Saint-Venant, nous avons créé cette 40^{ème} édition.

Le comité d'organisation s'est, une nouvelle fois, mobilisé afin de vous proposer une épreuve comportant des nombreux changements. Ceux-ci sont possibles grâce aux nombreux engagements que nous prenons et aux excellentes relations que nous entretenons avec nos intermédiaires.

Parce que votre attitude responsable et votre sportivité que vous allez adopter durant la durée des reconnaissances et le week-end de compétition, que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

Le comité d'organisation vous demande donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée. Les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages.

Merci donc de respecter les jours de reconnaissance autorisés ainsi que les horaires prévus.

En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite. Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants. Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général.

Laurent FOURNEZ

Président du Lys Auto Racing.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Vendredi 16 Février 2024
Ouverture des engagements :	Vendredi 16 Février 2024
Clôture des engagements :	Lundi 8 avril 2024
Distribution des Roadbook :	Le Logis de la Lys Rue d'Isbergues 62120 Aire Sur La Lys
Date et horaires	Vendredi 12 avril de 16H30 à 20H00 Samedi 13 avril de 8H00 à 18H00 Dimanche 14 avril de 8H30 à 12H00 Sur RDV avec le secrétariat : Jeudi 18 avril et vendredi 19 avril
Reconnaisances :	13, 14, 18 et 19 avril 2024 de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 19H00

VENDREDI 19 AVRIL 2024

Vérifications administratives	Vendredi 19 avril de 16H30 à 21H15 Garage Renault COCHART 62120 Aire Sur La Lys
Vérifications techniques	Vendredi 19 avril de 16H45 à 21H30 Garage Renault COCHART 62120 Aire Sur La Lys
<u>Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques</u>	
1ère Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 19 Avril à 20H30 au PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ :	22H45 - Internet via DR code LSAHF
Ordres et heure de départ 1ère étape :	23H30 - Internet via DR code LSAHF

SAMEDI 20 AVRIL 2024

Départ du rallye - 1ère VHC	09H30 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Arrivée étape 1 - 1ère VHC	18H21 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand Place - Saint-Venant
Publication des résultats partiels de la 1ère étape	22H00 Tableau Officiel situé Hall de la Salle des Fêtes - Saint-Venant
Heures et ordres de départ étape 2	22H45 Tableau Officiel situé Hall de la Salle des Fêtes - Saint-Venant

DIMANCHE 21 AVRIL 2024

Départ étape 2 - 1ère VHC :	07H45 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Arrivée du rallye :	16H01 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30mn après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage (QR code ligue)
Vérification finale :	Service Technique de la Ville de Saint-Venant MO 60€ TTC
Remise des prix :	Vers 19H30, dès la validation du classement officiel définitif par le collège des commissaires. Sous le chapiteau-Place de Saint-Venant

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et l'ASA du Détroit organise les 19,20 et 21 avril 2024, un rallye automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) intitulé :

40^{ème} Rallye de la Lys – Ville de Saint-Venant

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le N° **0724** le **02/01/2024** et à la Fédération Française des Sports Automobile sous le permis d'organisation N° **60** Le **11/01/2024**.

L'organisateur technique du rallye est le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif est l'ASA du Détroit.

Comité d'Organisation

Président :	Laurent FOURNEZ	0662961332
Vice-Président :	Jean-Luc TOUSSAERT	0625261909
Trésorier :	Serge HERENG	0611634569
Secrétaire LAR :	Maxime FOURNEZ	0631033776
Secrétariat du Rallye	Serge LANDRE	0601227392
Chargé des relations avec les Mairies	Laurent FOURNEZ - Jean Luc TOUSSAERT	
Chargé des relations avec les Autorités	Laurent FOURNEZ	0662961332
Chargé de la relation avec la Presse	Maxime FOURNEZ	0631033776
Responsable des officiels	Patrick JOVÉ	0681826358
Responsable des Commissaires	Yannick RYCKEWAERT	0787879637
Responsable équipes d'Implantation	Jean Baptiste TOUSSAERT	0663148219
Responsable des Hébergements	Hélène SCOTTE	0646051266
Responsable de l'intendance	Pierre DEZITTER	0624130327
Les membres du Lys Auto Racing		

Secrétariat et permanence du Rallye :

Adresse	LYS AUTO RACING -Serge LANDRE 13 Rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Tel	0601227392
Email	serge.landre-houssoy@orange.fr
Site Internet	www.rallyedelalys.com https://www.facebook.com/groups/rallyedelalys/
SITES INTERNET :	
Ligue des Hauts de France	http://sportautonord.com
FFSA	http://www.ffsa.org

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

LYS AUTO RACING
54 bis Rue Basse
62330 Isbergues

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1.1 P. OFFICIELS :

Collège des commissaires sportifs MODERNES	Guy LERBUT - 79771 Patrick GRENIER - 220147 Véronique PIGOT - 112507
Collège des commissaires sportifs VHC	Annick NARGUET – 1585 Hubert GUYOT - 137484 Jean MISSWALD - 2213 Thomas LEMIRE - 35253 Julien GRESSIER - 161143 Gilles DANIEL - 2462 Yohann ROUBLIQUE - 314422 Colette LEOBEY - 7042 Martine PICHELIN - 18416 Anita MISWALD - 5763
Directeur de Course	Patrick JOVÉ – 128187
Adjoint au Directeur de course	Olivier DEVAUX – 1751
Directeur de Course VHC et Nouveau Départ	Michael LACHERE - 58237
Adjoint à la direction de Course pour la géolocalisation	
Adjoint à la direction de Course Gestion ES 1/4/7/10	
Adjoint à la direction de Course Gestion ES 2/5/8/11	
Adjoint à la direction de Course Gestion ES 3/6/9/12	
Adjoint à la direction de course sur ES1/4/7/10	
Adjoint à la direction de course sur ES 2/5/8/11	
Adjoint à la direction de course sur ES 3/6/9/12	
Observateur de la Ligue et Voiture Tricolore	François LANGLET - 1559
Voiture Autorité :	Laurent FOURNEZ 12440 - Stéphane CALONNE
Directeur de Course délégué en véhicule 000 B	Daniel DESCAMPS – 111609
Directeur de course délégué en véhicule 000 A	Jean-Marc ROGER - 3257
Directeur de course délégué en véhicule 00 VHC	Sandrine LONGONI - 42411

Directeur de course délégué en véhicule 00 MODERNE	Dimitri HEMBERT – 205021
Véhicule CHRONOMETRAGE	Damien VALLEE – 205218 Laetitia VALLE - 205215
VIR	Dominique LAMARE - 610086
ORG 2	Nicolas GUILBERT – 14075
ORG 1	Xavier CALOIN - 18045
Médecin Chef :	Emmanuelle LOUART
Commissaire Technique Modernes	Laurent BRAURE - 96163
Commissaire technique VHC	Marc RICHE - 2261 Denis THUILLIER - 17953 François GODET – 173824 Michael SCHIEPTES – 56540 Nassim Chakil BENAMAR – 332781 Nicolas RUOTTE – 297316 Stéphane LEULLIETTE – 17953 Yves VANACKERE - 16710
Chargés des relations concurrents	Martine ANNICOTTE – 4313 Yves ANNICOTTE- 5163 Angélique GODEFROY – 248557 Claudine LEMARCHAND – 1459 Marie PINTO DA SILVA - 309787
Juge de Faits :	David HUCHETTE - 220030 Francis CLEMENT - 40400 Isabelle LENGLET - 219808 Jean-Pierre LANGLET - 179793
Autres :	L'ensemble des officiels et commissaires du rallye
Speaker	Maxime FOURNEZ – LYS AUTO RACING
Responsable Presse	Gilles GUILLON
Informatique et classement	LSAHF
Matériel comité et Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - LSAHF

ARTICLE 1.2P. ELIGIBILITE :

Le 40^{ème} Rallye de la LYS–Ville de Saint-Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3,
- Les championnats de la "Ligue du Sport Automobile des Hauts de France"
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

ARTICLE 1.3P. VERIFICATIONS :

Tout équipages régulièrement engagés recevra une convocation personnelle et sera invité à se présenter aux vérifications qui auront lieu le Vendredi 19 avril 2024 à l'horaire qui lui sera indiqué lors de la prise du Roadbook.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de rallyedelalys.com et sur le groupe Facebook/Rallye de la lys
- Vérifications administratives : de 16h30 à 21h15 : Renault COCHART-Aire Sur la Lys
- Vérifications techniques : de 16H45 à 21H30 : Renault COCHART-Aire Sur la Lys
- Vérifications finales auront lieu au Services Techniques, Route de St Floris Saint-Venant

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET EQUIPEMENTS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 40^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT-VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 8 Avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **200** voitures. Soit 180 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 200 équipages au total.

3.1.11.1P : Les droits d'engagements sont fixés à :

- 560€ avec la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (Challenge Commissaires de la LSAHF) + 10€ pour la géolocalisation. **Soit un total de 576€**
- 1120€ sans la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (Challenge commissaires de la LSAHF) + 10€ pour la géolocalisation. **Soit un total de 1136€**
- **La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.**

3.1.13P. Afin d'éviter tous litiges entre le Lys Auto Racing et les concurrents désireux participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

- 1- Des places seront réservées aux membres du Lys Auto Racing désirant participer au rallye à conditions d'être jour de leurs cotisations et ayant été déjà adhérent en 2021.
- 2- Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye
- 3- Pour les autres concurrents, seul les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 351P et accompagnés du chèque de règlement seront pris en compte.
- 4- En cas d'arrivée en surnombre d'engagés le même jour, ce qui obligerait la mise en place d'une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés par date d'arrivée, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectués par date d'arrivée afin de ne favoriser personnes.

3.3.1P : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P : Assistance : Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le roadbook. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. **Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance** (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux a été spécialement déterminé rue des Amuzoires à SAINT VENANT.

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou avec un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, un autocollant devra impérativement être mis sur le pare-brise.

4.9 : Géolocalisation : La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire. Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution de 200€ en chèque à l'ordre du **Lys Auto Racing**.

Ils seront activés à la sortie des vérifications techniques (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye. Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye. Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **dès le lundi suivant** (par colissimo) à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue Noire 62650 PREURES

Dans le cas où le traceur n'est pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

Règlement par chèque à l'ordre du LYS AUTO RACING

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P : La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la distribution du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION : Le 40^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de 423 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales pour une longueur totale de 137.2 kms.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 20 avril 2024

ES 1-4	ES HOUTLAND	12.700 Kms	X 2	25,400 Kms
ES 2-5	ES HUIT-RUES	7,600 Kms	X 2	15,200 Kms
ES 3-6	ES MIDDELWELD	14.500 Kms	X 2	29,000 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 21 Avril 2024

ES 7-10	ES HAUTE LYS	12,900Kms	X 2	25,800 Kms
ES 8-11	ES LA CARRIERE	12,300 Kms	X 2	24,600 Kms
ES 9-12	ES LA BIETTE	8,600 Kms	X 2	17,200 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1P :

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.5P : Durée

Les reconnaissances auront lieu les samedi 13 Avril, Dimanche 14 Avril, Jeudi 18 Avril, Vendredi 19 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA BIETTE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES LA CARRIERE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HAUTES LYS	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HOUTLAND	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HUIT RUES	9H00-12H30	13H30-19H00
ES MIDDLE VELD	9H00-12H30	13H30-19H00

6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances.

Le port de l'autocollant "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. **Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure**

d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. Nouveau Départ après abandon : Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.5.17.4P : ABANDON : Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

7.5.18P : SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton "panic". Celui-ci ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Chèque de caution à l'ordre du Lys Auto racing.

7.5.19 : CHICANE

Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif qu'il soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

Le non-respect d'un drapeau présenté par un commissaire officiel entrainera automatiquement un rapport à destination du collège des commissaires sportif en vue d'une éventuelle sanction.

7.5.20 : SEANCE D'ESSAI : Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 19 avril, de 13h00 à 18h00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur : **Frais de participation 50 € par équipage et par voiture.**

Le parcours de 4 kms est le reflet parfait des spéciales du week-end.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essai. Leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des roadbook ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima, la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre de participants est inférieur à 20.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi qu'une coupe aux 3 premiers de chaque classe. .

<u>Les prix en espèces sont cumulables</u>	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Au classement général	560 €	350 €	200 €		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	150 €				
De 4 à 5 partants	250 €	150 €			
De 6 à 10 partants	560 €	280 €	150 €		
Plus de 10 partants	560 €	280 €	150 €	90 €	
Plus de 15 partants	560 €	280 €	150 €	90 €	50 €
Classement équipage 100% Féminin si au moins 2 partantes.	200€				
Challenge féminin récompense la 1 ^{ère} pilote	200€				
Challenge 40 ^{ème} Anniversaire					
Trophée Guillaume CARON					

20€ à chaque vainqueur de classe dans chaque ES.
Attention seulement les classes d'au moins 3 partants seront récompensés.

1 engagement gratuit pour le Rallye de la Lys 2025,
Ce trophée sera décerné à l'équipage désigné "meilleur performer du rallye" par le comité d'organisation du rallye

**La remise des prix se déroulera le
Dimanche 23 AVRIL à partir de 19H00 sous le Chapiteau à Saint-Venant.**

*Après publication du classement par la direction de course. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix.

GoTEK 7

